



**Résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale
au cours de sa cinquante-sixième session**

Rectificatif

Page 442, résolution 56/241, paragraphe 18

Le paragraphe doit se lire :

18. *Prie* le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat d'évaluer la restructuration récente du Département des opérations de maintien de la paix du point de vue de ses résultats en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix et de ses effets sur l'utilisation économique et efficace des ressources du Département, et de lui faire rapport à la reprise de sa cinquante-huitième session ;